



Xxxxxx trop cher, Attention

Par **bodyvarial**, le **05/02/2015** à **16:28**

Bonjour, je suis directeur adjoint d'une entreprise qui travaille dans la téléphonie, je viens ici pour témoigner de mon erreur d'avoir cru au groupe xxxxxx, xxxxxx, xxxxxx. Courant 2010, j'ai voulu modifier ma téléphonie d'entreprise afin de développer mon activité.

Travaillant déjà avec xxxxxx, j'ai fait appel à mon commercial de longue date, Mr xxxxxx, envers qui j'avais une grande confiance, je lui ai exposé mes attentes, et m'a proposé un xxxxxx au siège, un xxxxxx pour un site distant ; 4 routeurs et leurs téléphones pour les 4 autres sites distant.

Il est m'a fait signé une bonne vingtaine de documents lors de la mise en place du contrat de location de tout ce matériel et des abonnements, il était composé de très nombreuses pages avec pleins de petites lignes, je lui ai bien demandé, le jour où je voulais résilier, la démarche à suivre, il m'avait répondu » vous m'envoyez un mail et je résilie le site distant que vous souhaitez » .

Lui faisant grandement confiance j'ai fait la grosse erreur de pas épilucher les toutes petites lignes une par une...et j'ai signé...

Je payais donc :

- 485,36 Euros TTC/mois pour la location du matériel

- 250 euros TTC par site distant de liens vpn / mois =1500 euros

- Environ 1200 euros TTC de facture abonnements téléphonique et consommations pour la globalité de l'entreprise / mois.

Soit un total de 3185,36 Euros par mois pour avoir le siège social avec 4 postes téléphoniques et 5 sites distants, avec la possibilité de pouvoir transférer les lignes téléphonique de réception, sur un site distant au choix via un logiciel « xxxxxx » très fastidieux à la manipulation bien compliquée.

En 2013, nous avons connu de gros soucis financier, nous nous sommes retrouvé en banque de France avec moins 75000 euros de perte, nous avons dut revoir tout notre fonctionnement et les dépenses budgétaires. Avec une enveloppe de plus de 3000 euros/mois pour la téléphonie, nous avons bien sur tenté de réduire cette dépense. Ca été le début de la mésaventure !

J'ai fait comme mon commerciale me l'avait dit, en lui envoyant un mail pour supprimer les sites distants, il a bien tenu compte de cela en supprimant les liens vpn, je n'en ai payais donc plus que 1 par mois, soit 250 euros.

Suite à cela, La société xxxxxx, mandaté par xxxxxx m'a fait renvoyé tous les routeurs et les téléphones vers leurs locaux afin de les recycler disent-ils. Malgré cela, et n'ayant en ma possession plus que le xxxxxx, j'ai été étonné de continuer à payer 485,36 Euros TTC/mois, j'ai donc contacter par mail, courrier simple, courrier recommandé, appels téléphonique, Mr xxxxxx, Mme xxxxxx et Mr xxxxxx du Groupe xxxxxx pour leur demander de réajuster le prélèvement en fonction du matériel en ma possession.

Ils n'ont jamais donné signe de vie, et répondu. Il a fallu attendre septembre 2014, soit un an plus tard pour avoir de leur nouvelles, quand je n'ai pas payé délibérément une mensualité de

la location. S'en est suivi des courriers d'huissier, ensuite une « meilleure proposition » pour laquelle ma juriste qui s'occupait du dossier n'a même pas eu le temps de répondre, avant que je ne reçoive une assignation au tribunal de commerce de Nanterre pour Janvier 2015, Ils se font représenté par Maître xxxxxx .

J'y suis bien sûr allé, xxxxxx me demande de payer 10000 euros correspondant au solde de l'échéancier de la location sur 60 mois que j'avais signé, plus les frais engendré pour la procédure, et 10% de majoration. J'ai bien sûr perdu, étant donné que j'avais signé...

Au final juste la location, m'aura coûté 60Mois / 485.36 = 29121.60 Euros

J'assume mon erreur, je n'aurais jamais dû faire confiance à mon commerciale, je suis le fautif, ils ont été très bon, et ils ont des commerciaux au top ! Une chose est sûre, je ne me ferais plus jamais avoir, c'est promis, et les contrats de quoi que ce soit, je ne signe jamais plus au-delà de 2 ans d'engagements. A présent je suis chez xxxxxx, avec toujours 4 postes téléphoniques au siège et non plus 5 mais 6 sites distants, je paye tout compris, location standards + abonnements :

10 Postes xxxxxx avec Appels Illimités Fixes et Mobiles 7j/7 24h/24 = 300 Euros HT/Mois
Contre 3185.36 euros /mois chez xxxxxx avec 1 site distant en moins ! Je tiens à préciser que niveau qualité des téléphones, et de l'écoute, c'est parfait et équivalent à xxxxxx, c'est en HD. Niveau programmation des options sur l'interface xxxxxx, c'est que du bonheur, tout se fait en 2 clics, et on peut programmer beaucoup de choses sans passer par l' xxxxxx de chez xxxxxx qui est très compliquée, et en plus les appels c'est ILLIMITEEEE !

Je vais devoir payer à xxxxxx, 10000 euros dans les prochaines semaines, ils sont bien content, une chose est sûre je ne retournerais plus jamais chez xxxxxx, c'est les derniers sous qu'ils auront de ma part...C'est fini ! Un conseil fuyezzzzz xxxxxx.

Pour info, je ne travaille pas chez xxxxxx, et je ne me suis pas fait virer non plus de chez xxxxxx, je suis directeur adjoint d'une vraie Entreprise, et vous pouvez même pour plus d'information me joindre sur xxxxxx@xxxxxx.fr

Bonne journée à Tous.

Par **Visiteur**, le **05/02/2015 à 16:39**

Bonjour,

trop cher ne veut pas dire arnaque ! et c'est un site juridique !! je ne vois pas ce que vient faire votre intervention ! surtout qu'avec les XXX mis par le modérateur ?

Par **bodyvarial**, le **05/02/2015 à 16:57**

l'entreprise c est une couleur , un mélange de rouge et jaune :-)et sisi c'est une arnaque, elle est juste bien ficelée , elle en devient donc honnête et non répréhensible... donc oui si vous voulez , vous avez raison, ce n'est pas une arnaque aux yeux de loi...